

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS

payables d'avance

GAULE. 1 an. 3 fr. 50

ETRANGER. 5 fr.

Avec "Ar Vro" Supplément

périodique

GAULE. 1 an. 5 fr.

ETRANGER. 7 fr.

Tout changement d'adresse sera

accompagné de 0 fr. 50 cent.

en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX

CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

La ligne mesurée au lignomètre

Ann. et Récl. 4° p. 01.20

3° " " " " 0 25

Chronique Locale 0 55

En Echos. 0 70

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par

les Agences de Publicité et nos

Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas

rendus.

Questions administratives

LE DÉPARTEMENT ACTUEL

Le département est une circonscription administrative dirigée par le Préfet et le Conseil Général.

Les Conseils Généraux, créés par la loi du 28 pluviôse an 8, sont régis aujourd'hui par la loi du 10 août 1871.

Sont éligibles les électeurs âgés de 25 ans, domiciliés dans le département.

Les fonctionnaires sont inéligibles dans leur ressort. Les actions en nullité sont portées directement devant le Conseil d'Etat.

Les conseillers généraux sont nommés pour 6 ans, et renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Ils se réunissent chaque année en 2 sessions ordinaires; ils peuvent être appelés en sessions extraordinaires.

Attributions : répartition de l'impôt entre les arrondissements; chemins vicinaux, de grande communication et d'intérêt commun; question des propriétés départementales; transactions et marchés; aliénations ou échanges; avis et vœux.

Ils sont électeurs sénatoriaux. Au cas d'insurrection victorieuse les Conseils Généraux peuvent se réunir pour gouverner (loi 15 février 1872).

A la session d'août, les Conseils Généraux élisent une commission départementale qui se réunit une fois par mois.

L'ARRONDISSEMENT ACTUEL

L'arrondissement n'est pas une unité administrative, ni une personne morale ayant un budget.

Le conseil d'arrondissement est un corps électif chargé des intérêts d'une circonscription; il est composé d'autant de membres que de cantons, sans qu'il y en ait moins de 9. S'il y en a moins de 9, les cantons les plus peuplés élisent un complément.

Ils sont élus pour 6 ans, et renouvelables tous les 3 ans par moitié. On ne peut être à la fois conseiller général et conseiller d'arrondissement.

Le sous-préfet préside le conseil d'arrondissement. Il n'y a qu'une session ordinaire par an, qui se divise en deux demi-sessions.

Attributions : Délibérations sur la répartition des impôts faite par le conseil général pour l'arrondissement et répartition entre les communes; changements territoriaux; chemins vicinaux; foires et marchés; avis et vœux.

CE QU'IL FAUDRAIT

Voilà quelques notions générales sur les élus départementaux.

A l'indifférence grandissante du public pour ces élections il est aisé de constater que ces conseils ne répondent plus aux aspirations ni aux besoins. Surtout les conseils d'arrondissement.

La gratuité de ces fonctions fait que plusieurs hommes capables mais peu

fortunés hésitent à les briguer. Au lieu de se voter 15.000 fr., les députés eussent mieux fait de réserver le supplément aux fonctions de conseillers départementaux. Un conseiller général est en effet sollicité au même titre qu'un député; ses charges sont relativement élevées.

Avec le projet de décentralisation administrative, qui sera sous peu discuté au Parlement, sur l'initiative du Président du Conseil, il faut espérer que toute cette vieille organisation désuète qui date de l'an VIII sera reléguée, chargée pour la province, afin que les pouvoirs des assemblées régionales soient une réalité, et non comme aujourd'hui subordonnés à l'ingérence trop puissante des préfetures.

Ge qu'il nous faudrait? Non pas le rétablissement des anciennes provinces. En aucune façon. Mais la constitution de Régions autonomes, unités administratives dans la Nation, par exemple la Bretagne, la Normandie, l'Ile de France, etc.

A la base, la commune, telle qu'elle est aujourd'hui constituée; plus haut, le conseil général ou de district; au-dessus, le conseil régional élu pour 10 ans au suffrage universel, et composé d'un conseiller par canton. Ce conseil régional, à l'instar de la Chambre des députés, nommerait son bureau, et ne serait pas présidé ni contrôlé par un délégué du pouvoir central. Ses attributions seraient très larges et s'étendraient à tout sauf à la Politique, à l'Armée, à la Marine, aux Affaires Étrangères et à la Législation qui resterait une.

Le mandat de conseiller régional serait rétribué. Le nombre des députés serait réduit de moitié; le Sénat serait supprimé, par le fait de la création de conseils régionaux équilibrant les pouvoirs.

Il a été présenté de nombreux projets de décentralisation dans ce sens. Je ne donne pas le mien comme le dernier cri; je n'ai pas cette prétention. Il appartient peut-être à cette Chambre de faire aboutir la Réforme Administrative, mais il nous appartient aussi de mettre nos mandataires en garde contre les décentralisateurs hypocrites dont l'idéal n'est autre que d'agrandir les cases — de nous donner un jeu d'échecs au lieu d'un jeu de damiers.

JAFFRENOU.

RÉSULTATS des élections cantonales du dimanche 24 juillet

FINISTÈRE

Carhaix

Table with 4 columns: Communes, Inscrits, Votants, Lancien. Rows include Carhaix, Cleven, Kergloff, Motreff, Plouguer, Plounevezel, Pont-Haonon, St-Hermin, Spezet.

develop gwirioneziou, ô va breur!

— Kriz eo hor c'halonou, pa jomomp eur pennad hebken da zontal ober eur seurt torf.

— Ia!... Ha goulskonde Efflam!... Deomp la neuze d'ar gear da ziskonez d'hon holl c'henvroiz hon tal duet gant merk an disenor.

— Biken! Briek.

— Petra ri la neuze, breur?

— Beuzet eo va c'halon gant an anken, n'ouzout petra da c'hober hag e pelec'h en em daoler evit esat va spered.

— Red eo d'ed goulskonde koulz ha d'ime, kemer unan euz an daou hent, hent an teac'h pe hent ar gear.

— Hent an teac'h a gemer eul liou du heuzuz, rak ouzpenn ma kasimp d'ar lez araok e c'hozi hon tad hag hor mam, e taolimp c'hoaz war e buez euz disenor nevez. Ni, o teac'h deuz ti hon tad gant eur bern arc'hant, a roio teac'h da dud hor bro da zontal e vezimp partied da ober dispign fall gant ho arc'hant; ha neuze, war gorre an disenor kenta, e lakimp eun all ken grevuz hag hen.

— Gwelat a ran, Efflam, ez eo gwelloc'h ganez mont d'ar gear da droina hod da

M. le Docteur Lancien, rép. radical fut élu pour la première fois en 1904 par 1823 voix contre 1810 à M. Eugène Anthoine, maire et conseiller sortant. Il y avait en 1904, 4950 inscrits et 3700 votants.

Crozon. — Sortant, Dr. Louboutin, ne se présentait pas. ELU. M. Motin, rép. prog. 1826 voix. M. Bott, 1737.

Pleghen. — Inscrits, 5.535, votants, 3088. ELU. M. Berthélemy, rép. lib. sans concurrent.

Concarneau. — Inscrits 4.343, votants 3.370. MM. Lucas, progr. 1.824 voix, ELU; Masson, soc. 1.521 voix.

Fouesnant. — Inscrits, 2.775, votants, 1.378. M. Hénon, député, conseiller sortant, 1.343 voix, ELU sans concurrent.

Pont-Croix. — Fenoux, rép. cons. sort. ELU par 4.750 voix.

Pont-Abbé. — Inscrits 8.483, votants 5.205. M. Plouzané, député, cons. sort. 4.928 v. ELU sans concurrent.

Rosporden. — Inscrits 2.332, vot. 1.435. M. Le Meur, progr. 1.376 v. ELU sans concurrent.

Lannour. — M. le docteur Guillemot, ELU, en remplacement de M. Swiney.

Plouescat. — M. Tremintin, rép. démoc. sortant, 2.418 v. ELU sans concurrent.

Plouégat. — M. le comte de Kerdel, catholique libéral 2.574 v. ELU.

St-Pol-de-Léon. — Inscrits 6.011, votants 4.070. M. de Guébriant, sortant, 3.933 v. ELU.

2 Canton de Brest

ELU, le citoyen Gonde soc. par 3577 v. contre 1.523 au Dr. Pilon, rad. cons. sort. et 1.329 à Homo. Inscrits 14.113. Votants 5.534.

3 Canton de Brest. — Inscrits, 6.518, votants, 4.726. M. Allain, prog. cons. sort. 1.351; divers 444. Ballottage.

Daoulas. — Inscrits 5.900, vot. 2.309. M. Danguy des Déserts, progressiste, obtint 2.243 v. ELU.

Plabennec. — Inscrits 3.875, vot. 2.502. M. de Blois, réaction. 2.532 v. ELU.

Lannilis. — Inscrits 4.178, votants 2.852. M. L'Hostiz, progr. 1.953 ELU; M. Le Bot, 875 voix.

Ploudalmézeau. — Inscrits 4.418, vot. 2.811. M. Fortin, prog. sénateur, 2.756 ELU.

Quimper. — Inscrits 7.214, votants 3.197. M. Feunteun, progressiste, 2.988 voix, ELU s. c.

Briec. — Inscrits 1.974, votants 1.282. M. Darcillon, cons. sort. rép. 1.222 voix, ELU s. c.

Douarnenez. — Inscrits 7.679, votants 4.961. MM. Andro, rad. 2.647 voix, ELU; Jacq. lib. cons. sort. 2.485; Lozac'h, soc. 109.

Plougastel-Saint-Germain. — M. Le Rest, rad. 2.371 voix, ELU; M. Hénaff, cons. sort. prog. 1.701 voix.

Bannatec. — Inscrits 3539, votants 2503. M. Tanguy, rad. 1.375 voix, ELU; M. Le Déroul, prog. cons. sort. 1.212 voix.

Arzano. — M. Guyonvarc'h, rad. 867 voix, ELU; M. de Neuville, conserv. cons. sort. 503 voix.

CÔTES-DU-NORD

Maël-Carhaix. — M. F. Philippe, rép. cons. sort. ELU s. c. 1.616 v.

Belle-Ile. — M. Morrien, maire de Gurrudon, rad. 905 voix; Docteur Raoul, rad. 795; Hénaff, lib. 513. Ballottage.

Corlay. — M. Edouard Caven, lib. est ELU contre le docteur Baudouin, rad., en remplacement de M. Le Cocq, notaire, qui se retirait. Caven, 690, Baudouin, 642.

Loudéac. — M. Turmel, rad. ELU s. c.

Plouaret. — M. Even, rad. ELU s. c.

Perron-Guirec. — M. Le Rolland, rad. ELU s. c.

Lanvollon. — M. Saisbaul, rad. adjoint au maire, 1.617 v. ELU, contre M. Huon de Penanster, cons. sort. conserv. 1.579 v.

Pontfarcy. — M. Cocard, cons. sort. rad. ELU s. c.

Plouégat. — M. de Botmiliou, conserv. cons. sort. ELU s. c.

Guingamp. — M. Lorgère, maire, cons. sort. rép. ELU s. c.

Saint-Brieuc. — M. Servain, radical, cons. s. 2.357 v. ELU. Docteur Boyer, 344.

MORBHIAN

Hennebont. — M. Giband, rép., maire cons. s., 3.034 v. ELU.

Cléguérec. — M. Lotz, radical, ELU, contre M. Guillou, conserv.

Le Faouët. — M. Robic, lib., cons. s. ELU.

Baud. — M. Le Moine, prog. cons. sort. ELU.

Vannes. — M. le Dr. Marchais, radical, est ELU contre M. Riou, sénateur, cons. sort. libéral.

Avrilly. — M. Le Mouroux, maire, radical, 1.724 v. ELU contre M. Lotodé, lib. sortant, 1.444 v.

Plouay. — M. de Pluvié, cons. sort. réact., ELU.

Lorient. — M. Nail, député, rad. soc. cons. sort. ELU.

Conseil d'arrondissement FINISTÈRE

ELUS, MM. Goux, à Landerneau; Le Bihan-Poudeu, à Lesneven; Gentil, à Ouessant; Guéguen, à Ploudiry; Cloâtre, à St-Renan; Feunteun, à Quimper; Darcillon, à Briec; Andro, à Douarnenez; Le Rest, à Plougastel; Tanguy, à Quimperlé; Barbe et Berthou, à Pont-Aven; Le Gallie et Le Bihan, à Scaër; Victor Launay et Le Doaré, à Châteaulin; Grouan et Dr. Le Coquil, à Châteauneuf; Le Dilasser, notaire, à Huelgoat; Le Gall, au Faou; Le Bolloch, à Morlaix; Boucher, à Landivisiau; Le Bougeant, notaire, à Plouigneau; Poulliquen, à Sizun; Quéinnec, à Taulé.

CÔTES-DU-NORD

Le Pommelec, à St-Nicolas; Ballottage à

— Poteza mad a rez peb tra, Efflam, ha gwelot a ran e peuz c'hoant da dec'hel deuz al lestr a lakafe ac'hanomp da dreuzi ar mor. Goulskonde e kav d'in em bije kalz plijadur o trouzi ar mor braz, ha goude, kalz ebat o pourmen dre ar ruiou e Kear-Benn Bro-Zaoz. Deomp da viana, p'e gwir hon euz arc'hant, da ober eun droik da velet ar Zaoz, ha goudeze e tizroimp d'ar gear, ma n'on em blijomp ket.

— Asanti a ran ganez, Briek, mont da Vro-Zaoz da ober eun droik, daoust ma ouezan e vezo evidomp eur veach diskiant ha didalvez.

— Allo la, Efflam! n'ouzoud ket ez eo Bro-Zaoz bro al listri kañra zo er bed! N'ouzoud ket e kavimp eun peb tra evel e Frans, ha gwelloc'h zoken heb douelans.

— Ia! gwir a levez, mez hor iale'had a vezo bout'el'het mat, ma chomomp eur miz hebken eno.

— Petra raze d'omp-ni! hon tud n'emaint ket o c'hortoz an arc'hant-ze! Koulz all, ne gredan ket o divije kalz a blijadur o dispign an aour a dalv d'ezo hirio koulz ha d'omp-ni, an disniegans hag an disenor a hed o baol.

— En taol-ma e levez ar wirionez, Briek, ha kaozeal a rez evel eun alvokad.

Rostrenen; Kerihervé, maire, à Callac; Gicquel, à Bourbriac; Péron, à Bégard; Le Borgne, à Trégulier; Le Bellec, à Plestin; Berthou, à Palmpol; Le Hérou, à La Roche-Derrien; Ballottage à Gouarec.

MORBHIAN

Le Cras, à Gourin; Le Bras, à Loemine; Guidy, à Guéméné; Ballottage à Lorient; Le Boulaire, à Pluvignur; Ballottage à Pont-Scorff; Morice, à Quiberon; Ballottage à Port-Louis; Bothierol, à Vannes; Calonec, à Sarzeau.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les fils d'étrangers

Le nombre de fils d'étrangers inscrits au contingent s'est élevé cette année à 4.264, en augmentation de 562 unités comparativement au chiffre de l'année dernière. Dans onze départements du Centre et de l'Ouest (Cantal, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine, Lozère, Manche, Mayenne, Nièvre, Seine-Inférieure, Deux Sèvres, Tarn et Haute-Vienne), on ne compte pas un seul conscrit d'origine étrangère.

Par contre les conscrits de cette catégorie sont particulièrement nombreux dans les départements maritimes ou voisins de la frontière. Les Bouches-du-Rhône tiennent la tête avec 925 conscrits d'origine étrangère; viennent ensuite les Alpes-Maritimes 472, Meurthe-et-Moselle 322, Nord 316, Pas-de-Calais 152.

Dans le département de la Seine, on compte 680 conscrits d'origine étrangère. Au point de vue de la nationalité, les conscrits d'origine italienne sont de beaucoup les plus nombreux, puis les conscrits fils d'Alsaciens-Lorrains, ensuite les fils de Belges, d'Espagnols etc. Cela ne vient-il pas à l'appui de ce qu'écrivait samedi notre directeur?

Autour de l'enseignement primaire

Nos idées, à force de persévérance, commencent à pénétrer les couches éclairées du personnel enseignant. Nous avons reproduit un article de l'Emancipatrice, bulletin pédagogique du Finistère.

Voici maintenant qu'on nous signale dans le Manuel Général de l'Enseignement primaire, page 247, un article intitulé Enseignement bilingue indispensable en Bretagne.

Cet article, extrait d'un journal régional, a été communiqué au Manuel par M. Goblet, instituteur à St-Lambert-des-Levées.

La langue bretonne fait son tour de France

Nous conseillons aux Bretons qui voudraient se payer le luxe d'un phonographe, de s'adresser à la maison Pathe, 62, rue de Richelieu, Paris, en spécifiant qu'ils veulent la collection des disques enregistrés en langue bretonne par le Barde Taldir.

Les chansons de Taldir qu'ils pourront se procurer sont les suivantes:

- Bro goz ma zadou, harmonisation de Duhamel.
Sao, Breiz-Izel, id.
Dalc'h sonj, id.
Me ho sadud tud a galon, id.
Ma c'houmbl, orchestration de Thiels
Ma Bro, id.
Kanaouen ar marloted, id.
Kanaouen an daou c'halouper, id.
An helez kollet, id.
Matloz ar barz koz o c'vrel, id.

Romant gazeten "AR BOBL" II

Avanturiou an Aotrou Skrabelaou

GANT

Loeiz AR FLOCH

— Gwelot a ran, Efflam, eo leval ar go-bren a zo a-uz d'hor penn, ma chomomp e Breiz. Gwelot a ran an disenor merket war hon tal, gwelot a ran an holl o sell'ouzomp, hag o lavaret gant dispiz: « Nizien Skrabelaou ».

— Sollomp breman eun tammik war an hent all e c'hellomp da heulia, hag hanvomp anezan hent an Aberz. Mar kemeromp an hent-ze, emamp o tlezer hon tud er gear, emamp o lezer da redek feunteuniou a zaelou. Gwelot a ran va mam baour o lezer bemdez ha bep noz he daelou da ruilla, hag e c'halon da ranna, keit ma ne welo ket ac'hanomp hon daou en e c'helen.

— Doaniet eo va spered, va c'halon na c'hell ket beza muioe'h glae'haret, o klevet

An edvouladur a zo difennet.

Vare'hoaz vintin e kemerimp eur wetur evit hor c'has da Vrest, ha deuz eno emichans o kavimp eul lestr evit hor c'has en eur penn pe benn euz Bro-Zaoz. Red eo d'omp ankouat eun tammik ho tud er gear, evit kemer eun lam ebat, ha tremen hor iaouankiz evel eo dleet d'hor rouk.

— Gant plijadur Efflam, e welan e c'houzout ne c'hell ket beza an den ato e tristi-digez ar galon hag ar spered, hag ez eo red d'ozan ivou eur veach an amzour, on em rei d'an ebatou d'ar joa, d'aj laouenedigez.

— Mez setu ni o Kastellinn, d'omp breman da goania, ha goude o zaimp da gemer ear repoz on euz euzom.

An daou boir iaouank a iouz da goania on eun hostaleri gaer war ribi kaer ar ster vraz, hag araok mont da repoz, e c'houlenc'hont eur wetur evit o c'has antronoz da Vrest.

Iveo miz meur a daole war an douar e vannou skeduz ha tom dijia, hag an daou vreur, seder ha dizoursi, a gemere ebat a hed ar voach o sell'et ouz ar c'hoajou o kemer eur gwiskad nevez, eur vantell delliou glaz.

(Da heult.)

qu'au 1er août 1910 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Fêtes de la Sainte-Barbe. — Voici les résultats des jeux qui ont eu lieu à Callac le dimanche 24, lundi 25, et mardi 26 juillet.

Dimanche 24

A deux heures de l'après-midi, courses de bicyclettes : 1. internationale, 1. prix, F. Le Bars, Morlaix ; 2. Pierre, 2. course : 1. Pierre ; 2. Hervé, Paimpol ; 3. Marin Gauthier, 3. course : cantonale, 1. Yves Corrio, Callac ; 2. Pierre Connan ; 3. Dugay ; 4. Lamandé.

Lundi 25

Luttes, Alfred Campistron ; courses aux bagues, 1. François Le Gall ; 2. Jules Débordès ; 3. Campistron. Course obligatoire pour tous les concurrents, 1. Béatrix, à Jean-Louis Cléran, Callac ; 2. Coantie, à François Le Gall, Callac ; 3. Lamis, à M. Pierre Trégoat, Callac.

Course de bidets bretons, 1. Topsy, à M. Le Penne, de Brieuc ; 2. Bonne à M. Goalabré, Quimper ; 3. Maladroït, à M. Goalabré, Quimper.

Course pédestre. — 1. Lirzin, 2. Magorou, 3. Mordelay, 4. Etienne, 5. Bourdonnec, 6. Laurent, 7. Carie. Course d'ânes, Stéphan, Guénéguo, Laurent Garri.

Courses de bicyclettes, 1. Yves Corrio, 2. Lamandé, 3. Connan.

Mardi 26

Tir : 1. prix Auguste Capitaine et Yves Débordès, ex-æquo ; 2. Jean Capitaine ; 3. Claude Le Roux et Jean-Louis Capitaine ex-æquo.

COURSES DE CHEVAUX

1. course. — Au galop. — 1. Bonne, à M. Goalabré ; 2. Topsy, à M. Le Penne ; 3. Elvina, à M. Ferrec. 2. course. — Au trot. — 1. Cigarette, à M. Trégoat ; 2. Fabius, à M. Cadic ; 3. Land'Sarre, à M. Hellec Louis. 3. course. — Au galop. — 1. Eclair, à Guillou ; 2. Raphaël, à M. Goalabré ; 3. Fausta, à M. Conan ; 4. Germain, à M. Kergrès. 4. course. — Au trot. — 1. Cigarette, à M. Trégoat ; 2. Valseur, à M. Tilley ; 3. Factrice, à Pierre Trégoat ; 4. Hérode, à M. Le Rudulier. 5. course. — Course de Hâtes. — 1. Topsy, à M. Le Penne ; 2. Eclair, à M. Guillou ; 3. Germain, à M. Kergrès ; 4. Bonne, à M. Goalabré.

PLEVIN

Fête Nationale. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Plevin, le dimanche 7 août 1910 :

Courses communale et régionale de chevaux ; luttes pour jeunes gens de 21 ans et au-dessous, pour hommes de de tout âge ; Courses de bicyclettes communale, cantonale, régionale et consolation ; autres jeux divers : courses d'enfants, d'hommes, jeux de quilles, perche, pierre pesante, etc. Toutes difficultés seront jugées par la commission des fêtes qui sera seule juge.

PLESIDY

Fête bretonne et distribution des prix. — Le jeudi 21 juillet a eu lieu à Plesidy, en même temps qu'une petite fête bretonne la distribution des prix à l'école libre des filles.

La fête s'est ouverte par le chant de Bro goz ma zaton, exécuté par la troupe de Breuniez ar Brezonek. Puis la séance bretonne se continua par des gwerz, monologues, chansons.

Il fut distribué au jeunes collaborateurs Plesidiens de Kronz ar Vretoned de nombreux prix qu'ils avaient gagnés durant l'année. M. l'abbé Bouicaut, de Maël-Pestivien qui présidait, prononça un magistral discours où il vengeait l'enseignement bilingue des calomnies dont il est l'objet.

Le Barde Ar Yeodet prononça un discours breton. Les prix furent ensuite distribués et tout le monde se retira heureux et enchanté. Merci aux heureux pasteurs de la paroisse, aux dévouées maîtresses, à leurs charmantes élèves et honneur aux parents de Plesidy !

ROSTRENN

Nécrologie. — Le mardi 26 juillet ont été célébrés dans l'antique collégiale de N.-D. de Rostrenen les obsèques de Mlle Marie Bresset qui fut organiste pendant plus d'un demi-siècle.

Kerne-Jzel

FOUESNANT

Pour l'éducation des électeurs terres. — Les incidents qui se produisirent le 24 avril dernier, jour des élections législatives à la Forêt-Fouesnant, ont eu leur écho à la 3. chambre des appels correctionnels de Rennes.

L'affaire, dans laquelle cinq individus sont impliqués, était venue en première instance devant le tribunal de Quimper, qui avait infligé quatre mois de prison à Jean Réméré, trois mois à René Goyat, deux mois au sieur Bourhis, 15 jours à René-François Goyat et quinze jours à Jean Gérard.

Les inculpés ont fait appel de ces condamnations, mais un seul se présentait devant la cour de Rennes : c'est Jean Réméré, âgé de 27 ans, marin pêcheur ; il est le plus gravement compromis.

Le jour des élections, vers deux heures de l'après-midi, il insulta grossièrement le président du bureau électoral, M. Bacon, conseiller municipal, âgé de 72 ans. Le soir, à six heures, ayant pénétré dans la salle où se faisait le dépouillement, et saisissant l'urne il la lança dans le fond de la salle. M. Victor Pirou, commerçant, âgé de 40 ans, fut atteint en plein visage. L'acte de Réméré déclencha aussitôt un violent tumulte. Bourhis a insulté le maire de la commune, tandis que celui-ci remplissait les fonctions de président du bureau électoral. On dut l'expulser.

Quant aux nommés Goyat et Gérard ils sont prévenus de coups. Interrogé, Réméré déclare ne pas reconnaître entièrement les faits et trouver trop sévère la peine qui lui ont infligée les juges de Quimper. Mais le président répond que cette sévérité s'explique en raison de la fréquence des actes de désordre qui marquent la période électorale dans le Finistère.

Le ministère public appuie l'observation du président et, malgré une plaidoirie de M. Deschamps qui sollicite le sursis pour Réméré et ses co-accusés, la cour confirme le jugement de Quimper.

KONK-KERNE

La Fête des Filets Bleus. — Comme chaque année avec aout, revient la fête des Filets Bleus à Concarneau. L'annonce de la Fête nous promet une exhibition de costumes de tous les cantons.

C'est l'âme bretonne, y est-il dit, qui est éparse dans ces choses vieilles ou neuves, rubans, broches, paillettes, bragou-braz, vestes modernes de velours. Assurément, il y a un peu de l'âme bretonne là-dedans. Mais ce que les organisateurs semblent oublier, c'est que pour voir la plus parfaite exhibition de costumes de toutes nuances, il n'y a qu'à visiter le musée de Quimper. Là, les costumes sont portés par des mannequins en cire... C'est aussi une parcelle de l'âme bretonne, mais avec habileté et non audace ! Ils ont aussi des boucles et ne parlent pas, tandis qu'à Concarneau, les belles Bretonnes et les beaux Bretons qu'on exhibe babillent en doumergue, et qu'on ne fait rien pour encourager chez eux l'usage du breton.

Nous voudrions qu'on reconnaisse à Concarneau, à Pont-Aven, à Bannalec que l'âme bretonne réside surtout dans la langue de la nation bretonne, plus vieille que les costumes, et qui durera plus qu'eux.

Kern'vad.

Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, d'oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre mandat de 2 fr 10 adressé à M. Louis Legras Bd Magenta, 139, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Grandes Fêtes Religieuses — Au Sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, à Guingamp, les 6, 7 et 8 septembre 1910, auront lieu de grandes solennités religieuses en l'honneur : 1. Du cinquantième anniversaire du couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours. 2. De la béatification de Charles de Blois, duc de Bretagne, seigneur et comte de Guingamp. 3. Du Congrès Marial Breton.

Ces fêtes seront placées sous le patronage et la présidence de sa Grandeur Monseigneur Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

LES BRETONS ÉMIGRES

PARIS

Les trains à prix réduit du Breton de Paris. — Le premier train organisé par le Breton de Paris est parti de la gare des Invalides emportant des centaines de voyageurs à destination de la Bretagne.

C'était à la fois pittoresque et réconfortant de voir tous ces Bretons et Bretonnes dont plusieurs étaient en costume, se commémorer leur satisfaction d'aller passer quelques jours au pays et de bénir le Breton de Paris d'avoir pris cette excellente initiative. La joie était peinte sur tous les visages et l'animation était grande dans les salles d'attente et sur les quais de la gare. On se serait cru transporté en pleine Bretagne.

Trois autres trains sont en organisation pour le 8 août, le 20 août et le 8 septembre. Prière à ceux qui voudraient profiter de ces trains à prix réduit (la réduction est de

plus de moitié) d'envoyer immédiatement leur adhésion à M. le Directeur du Breton de Paris, 103, rue La Boétie, Paris, VIII^{em}.

HARAS

Extrait de l'Annuaire des commissions d'achat

Les commissions chargées de procéder, en France, à l'achat des étalons de : un sang, de demi-sang et de trait pour la remonte des Dépôts de l'Etat, se réuniront aux dates ci-après : 4 et 5 octobre à Landerneau sur le champ de foire, à 8 heures du matin. (Étalons de demi-sang ; étalons de trait de race bretonne).

MM. les propriétaires qui désireraient présenter des étalons aux réunions de Landerneau sont invités à adresser dix jours avant les opérations des Commissions, aux directeurs des dépôts d'étalons de circonscriptions intéressées, les noms, les origines les signalements complets et les performances, s'il y a lieu, des animaux qu'ils comptent soumettre à l'examen des commissions.

BIBLIOGRAPHIE

LE FURETEUR BRETON

24, rue Beauvau, PARIS, (XIV^e Ar.) Sommaire du n^o 29 (juin-juil. 1910)

Bonnes de Questembert : Antide Boyer. — La « Carotte » de Morlaix : Paul Sébillot. — Le Bachi-Bouzouk de l'Ouest : Léon Durocher. — Le Combat des Dix : de l'Estourbeillon. — Mendiants d'autrefois : Jean Loridan. — Huon et Kergariou : Léon Dubreuil. — Un alpiniste Fougerais : Albert Laurent. — Les Pieds des Bretonnes : Pierre Laurent. — Aval Douar Goué : Ollivier. — Hydromel moderne : Maufra, De F. V., Den, Kerambroun. — Leménik : L. Weisse. — Un fondateur Celte : Bleimor. — Nos députés en 1847. — 7^e Diner du Fureteur Breton. — Questions. — Illustrations.

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET DU BRETON MODERNE

Si vous voulez apprendre le breton abonnez-vous à Ar Vro. Ar Vro va remplir un grand vide de notre langue.

Ar Vro à partir de Septembre va publier chaque mois 4 pages d'un DICTIONNAIRE FRANÇAIS BRETON DE POCHES de M. Jaffrennou, tous les mots y seront, même les plus modernes, les plus difficiles à traduire.

Abonnez-vous donc à Ar Vro et vous vous abonnerez à un dictionnaire indispensable.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché continue à faire preuve de résistance. Le 3 0/0 français s'inscrit en reprise à 97,35. Fonds d'Etats étrangers en hausse : Serbe 86,85 ; Extérieure 105 ; Russe 50,0 1906 105,80. Etablissements 1 de crédits calmes : Banque de Paris 1791 ; Société Générale 732 ; Comptoir d'Escompte 842 ; Banque Franco-Américaine 507. Chemins espagnols calmes. Le groupe cuprifère est en réaction : Rio 1653 contre 1659.

Le marché sud-africain fait preuve d'hostilité. Mines d'or mexicaines inchangées. Pedrazzini 130,50 ; Merodds 53,25. L'action Energie Industrielle vaut 111 ; l'obligation 482. L'obligation Crédit Foncier Américain se négocie aux environs de 465 ; l'action vaut 540. La Caisse des Rentes s'inscrit à 281 en bonne tendance. Mines du Semmon 142.

NOUVELLE 42, rue Notre-Dame-des-Viviers, Paris.

Marché de Paris (la Villette) du 7 Juillet

Table with columns: REPERE, QUANTITES, Prix du kilogramme Poids vif. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

Table with columns: ESP. 100 KILOS, SEIGLE, AVOINES, FROMENT, FARINES. Rows include Courant, Juillet-août, Tendances.

Bourses : Bretagne, marchands 1.90 à 2.50 ; fermiers, 2.30 à 2.80. Œufs : Bretagne, choix, 70 à 84 ; ordinaires, 48 à 60 les 1.000 œufs.

Etudes de M^{rs} LEFEUVRE, et LANCIEU, notaires à Carhaix.

VENTE

Par adjudication volontaire sur licitation

Le dimanche 24 août 1910 à 1 heure de l'après-midi

En l'étude de M^{rs} LEFEUVRE notaire à Carhaix

Premier lot

En la ville de Carhaix

Une maison de commerce, rue du Général-Lambert, numéro 33, comprenant rez-de-chaussée, 2 étages, cour et dépendances diverses.

Mise à prix : 20.000 fr.

Deuxième lot

Commune de Treffrin

Une minoterie dite Le Moulin du Roz, avec tous ses accessoires tournants, virants et travaillants, immeubles par destination, maison d'habitation, crèches, cour, courtil tels que les dits biens sont joints et exploités par Monsieur Louis Bosson.

Mise à prix : 28.000 fr.

Troisième lot

En la commune de Plouménével

A Garsalain Une corps de ferme comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, aire, issues, cour, terres labourables, prés et landes, d'une contenance totale d'environ 20 hectares 91 ares 42 centiares, affermé aux époux Dinascuel suivant bail s. s. p. expirant le 29 septembre 1912, moyennant 1.100 fr.

Mise à prix : 22.000 fr.

Quatrième lot

En la commune de Plouménével

à Garsalain Une corps de ferme comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, aire, issues, cour, terres labourables, prés et landes, d'une contenance totale d'environ 11 hectares 19 ares 26 centiares, affermé à la veuve Moysan, suivant bail au rapport de M^{rs} Lefeuvre, notaire, expirant le 29 septembre 1912, moyennant 650 fr.

Mise à prix : 11.000 fr.

Cinquième lot

à Garsalain

Un corps de ferme comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, aire, issues, cour, terres labourables, prés et landes d'une contenance d'environ 7 hectares 74 ares 94 centiares, affermé à Quénel suivant bail au rapport de M^{rs} Lefeuvre, notaire, expirant le 29 septembre 1918, moyennant 525 fr.

Mise à prix : 9.000 fr.

Réunion des 3^e, 4^e et 5^e lots après adjudications séparées.

Sixième lot

En la ville de Carhaix

Une maison rue La Tour d'Auvergne, numéro 5, composée d'un rez-de-chaussée, étage, grenier, appentis et petite cour louée à Guillaume Léon, moyennant 170 fr.

Mise à prix : 2.000 fr.

Septième lot

En la commune de Carhaix

A Ty-Donn la moitié bout midi d'une MAISON, une Crèche au pignon sud de ladite maison, un Courtil à l'ouest desdits bâtiments, le tout affermé à Théodore Gourlaouen, suivant bail expirant le 29 septembre 1916, moyennant 120 fr.

Mise à prix : 2.000 fr.

Huitième lot

En la commune de Carhaix

A Ty-Donn la moitié bout nord d'une MAISON, une Crèche au pignon nord de ladite maison, un Courtil séparé par la route, affermé à Pierre-Louis Gourlaouen, suivant bail s. s. p. expirant le 29 septembre 1913, moyennant 100 fr.

Mise à prix : 2.000 fr.

Réunion des 7^e et 8^e lots après adjudications séparées.

Neuvième lot

En la commune de Plouguer

A Poukeriou et aux dépendances de Lannouéno

Un corps de ferme comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prairie, d'une contenance d'environ 3 hectares 34 ares 75 centiares, affermé à Emery, suivant bail s. s. p. expirant le 29 septembre 1919, moyennant 500 fr.

Mise à prix : 9.000 fr.

Dixième lot

En la commune de Plouguer

A Tronjoly 1^{re} section D, numéro 9, Parc Tronjoly, d'une contenance de 1 hectare 55 ares 10 centiares ; 2^e section D, numéro 10, Prat Tronjoly, d'une contenance de 74 ares 90 centiares ; 3^e section D, numéro 8, Prat Tronjoly d'une contenance de 52 ares 90 centiares, le tout affermé à Lévénez, pour 3, 6 ou 9 ans qui ont commencé à courir le 29 septembre 1904 moyennant 500 fr.

Mise à prix : 9.000 fr.

Onzième lot

En la commune de Carhaix

Un champ dit Parc Saint-Trémeur, cadastré numéro 278 pour une contenance de 1 hectare 45 ares, affermé à l'oupin suivant bail au rapport de M^{rs} Lancien, notaire, expirant le 29 septembre 1913, moyennant 200 fr.

Mise à prix : 4.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{rs} LEFEUVRE et LANCIEU, notaires à Carhaix.

Etudes de M^{rs} Henry GASSIS avoué-licencié à Château-Lin, 3, rue Graveran et de M^{rs} Emile LANCIEU, notaire à Carhaix.

Vente d'Immeubles LE MARDI 23 AOUT 1910

à 1 h. 1/2 et 2 h.

En l'étude de M^{rs} LANCIEU

1^o — Au Moulin-Neuf en MOTREFF. Maison et Courtil.

Mise à prix : 800 fr.

2^o — A Caboussel en CLEDEN-POHER.

Maison, crèches, courtil terres.

Mise à prix : 1.200 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^{rs} LANCIEU.

VENTE Par Licitation Judiciaire

ADJUDICATION Le Mercredi 10 Août 1910

à 2 h. de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M^{rs} GUIVARCH, notaire à Carhaix. Désignation des biens à vendre

bourg de Plevin Canton de Maël-Carhaix

1^{er} Lot. — Une maison d'habitation avec four, boutique et écurie.

Mise à prix : 8000 fr.

2^e Lot. — Une petite maison avec cave et décharge.

Mise à prix : 2000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^{rs} GUIVARCH.

Etude de M^{rs} LEHUEROU-KERISEL, avoué-licencié à Guingamp, rue Saint-Nicolas, numéro 33, et de M^{rs} GUEGUEN, notaire à Carnoët.

VENTE par licitation judiciaire

ADJUDICATION LE JEUDI 4 AOUT 1910

à 1 heure de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M^{rs} GUEGUEN, notaire à Carnoët.

Au village de KERLABRON, en Plourach.

1^o Un champ, Parc-Guttem-Cos. Mise à prix : 400 francs.

2^o Un champ, Liors-Guerneron. Mise à prix : 250 francs

Au village de KERNON en Plourach. Une lande dite Goarem-Kernon. Mise à prix : 250 francs

Au village de LESNEVEZ, en Bolazec. Bâtimens et immeubles. Mise à prix : 2.500 francs

S'adresser à M^{rs} GUEGUEN, notaire.

Etude de M^{rs} BLANCHARD, notaire à Poullaouën.

A Louer pour le 29 septembre 1910

Au bourg de Poullaouën Une grande maison de commerce

avec remise cour et puits. S'adresser à M^{rs} BLANCHARD. 1-3.

Etude de M^{rs} LE LANN, notaire à Châteaulin.

Adjudication volontaire

en l'étude le SAMEDI 6 AOUT 1910 à deux heures

d'une petite propriété à Pennalen

en SAINT-SEGAL avec les récoltes (blés, légumes, pommes à cidre). Jouissance immédiate

Mise à prix. . . 6.000 fr.

Etude de M^{rs} POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

A louer pour entrer en jouissance le 19 septembre 1911

Belle Ferme à 3 kilomètres de GOURIN, contenant d'un seul tenant, environ 50 hectares.

Prix demandé : 1.200 francs. S'adresser à M^{rs} POSTOLLEC, notaire à Gourin, pour tous renseignements.

A louer le 29 septembre 1910, une belle maison de maître sise à GOURIN, rue de Soaër, comprenant rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, 4 chambres et grenier, avec jardin devant, et potager derrière, un verger et un courtil, plantés de pommiers, bâtiments de service, écuries, hangar, le tout d'une contenance d'environ un hectare 60 ares.

Etude de M^e JAOUEN,
notaire à Locarn

A louer
IMMEDIATEMENT
Près la gare de MAEL-CARHAIX
Une maison d'habitation
avec jardin derrière
S'adresser à M^e JAOUEN.

Etude de M^e Hubert BOUCHÉ,
licencié en droit, Notaire à
Rostrenen.

Vente le Dimanche 4 Sep-
tembre 1910 à une
heure de l'après-midi, en la
commune de *Plouguernevel*,
au village de Keraudin.
Un Corps de ferme
louée actuellement aux époux
Yves Guenégou, moyennant un
fermage annuel de 365 fr.
Mise à prix 6.000 fr.
Pour tous renseignements,
s'adresser à M^e BOUCHÉ.

Les Meilleurs Vins Blancs
D'ANJOU
sont ceux
de

Bénion-Dupuy
PROPRIÉTAIRE-AGRICULTEUR
Membre de la Société des Agricul-teurs de France
BEAULIEU (Maine-et-Loire)

Echantillons
sur demande

Les crus d'Anjou sont les plus estimés
de tous les amateurs de vins blancs

Pour recevoir Echantillons
Prix et Conditions
S'adresser à
M. Léon LE BERRE
Avenue de la Gare, QUIMPER
Représentant pour la région bretonne

London & South Western Railway

Service maritime pour VOYAGEURS et MAR-
CHANDISES mettant promptement en commu-
nication directe la Bretagne et tout l'Ouest
avec Londres et la Grande Bretagne.
Départs réguliers de *Saint-Malo* pour
Southampton, trois fois la semaine en hiver,
tous les jours, moins le dimanche, en été.
Autre service régulier sur Jersey et Guer-
nesey : départs de Saint-Malo ou de Gran-
ville deux fois par semaine en hiver, tous
les jours en été.
Pour les heures de départ, prix de passage
et tous renseignements, s'adresser à M. P.-
B. HAMON, représentant de la Compagnie,
à Saint-Malo.

Grands Vins de Bordeaux

LE BRAS & C^{ie}
22, Boulevard du Bouscat
Bordeaux

Vins rouges depuis 100 fr.
— Blancs — 110 fr.
Vins des Grands crus
de la Gironde
VINS BLANCS
garantis purs
pour le S. Sacrifice
de la Messe
Franco de port et régie
fût perdu
Gare destinataire
Echantillons et Références
sur demande

Ar chaze-
ton a reko
mand on pob
fianz hon
chenyroad
AR BRAS,
d'ar re o deuz
choant prena
gwin mad
naturel.

POURQUOI ?
LES
BÂTEUSES
TANVEZ
SONT ELLES LES MEILLEURES
LES PLUS RÉPANDUES
PARCE QU'ELLES SONT:
LES PLUS STABLES
LES PLUS MANIABLES
LES PLUS ROBUSTES
LES PLUS DOUCES.
DEMANDER LE NOUVEL ALBUM AUX
USINES HYDRO ELECTRIQUES
DE LA TOURELLE & PONTEZER
QUINGAMP
Le Gérant : François JAFFRÈS
Carhaix, Imprimerie du Peuple

Pour légalisation des signatures ci-contre

MACHINES A TRICOTER
de tous systèmes



M^{me} CORBEL
12, rue Gambetta, 12
MORLAIX
Voir les Modèles au Magasin

ÉLIXIR
d'Armorique

EN VENTE PARTOUT



Grande Liqueur Bretonne

DISTILLERIE A LANNION

EN VENTE CHEZ TOUS LES NÉGOCIANTS

Cette liqueur digestive est des plus suaves.
Elle reforme les principes bienfaisants
de plantes salutaires de Bretagne.

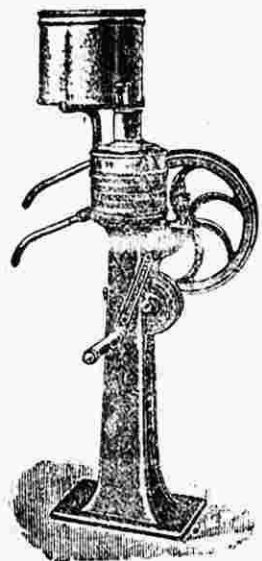
On demande à acheter de suite
DANS LE FINISTERE ET DEPARTEMENTS VOISINS
Propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, moulins, tous
fonds de commerce ou industries, usines.

A toute personne qui répondra à cette annonce, soit pour trouver rapide-
ment associé, commandite, capitaine, une OFFRE GRATUITE
sera faite par retour du courrier.

BANQUE D'ETUDES, 29 Boulevard Magenta, Paris (34^e année)

Ecrémeuses "ECLAIR"
la meilleure marque du Monde

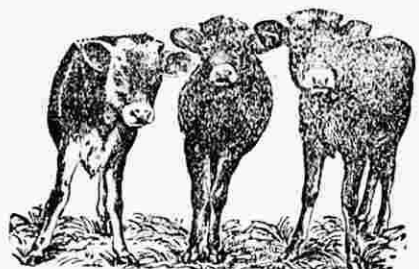
Pierre ALLAIN
Agréé de l'Union de France
CONSTRUCTEUR-MECANICIEN
CARHAIX



Bicyclettes Marque
ALLAIN
L'INUSABLE
a fait ses preuves
Armes et Cycles Hurtu
MACHINES AGRICOLES
Machines à coudre
ARTICLES DE PECHE



Moulins à grains
avec Bluteur
Pour moudre et faire le pain chez soi



LACTINA SUISSE

ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS
Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1904
Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON
Usine électrique : Place des Charpenues
DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
En dépôt chez MM.

Pharmacie P. Baron, à Carhaix

Le plus fin des digestifs :
RHUYS
du Domaine de
SAINT-ARMEL
GRANDE MARQUE
J. Menais Fils
19, Place des Lices, VANNES

Avec et après votre café demandez
un **Rhuys Saint-Armel** et exigez la
bouteille d'origine qui se caractérise
par sa forme spéciale de quille effilée.

Cycles et Autos
HURTU
La marque renommée
9, AVENUE DE PARIS, A RUEIL (SEINE-ET-OISE)

AGENT :
Pierre ALLAIN
Cycles et Autos
Rue Brizeux, CARHAIX

Pharmacie P. LADOUCE
QUIMPERLÉ

Quincaillerie TRÉANTON
LANDIVISIAU

Pharmacie G. HABRIAL
QUIMPERLÉ

Pharmacie E. CHEMINANT
SAINT-RENNAN

Vertheuil — St-Germain d'Estueil — Margaux — St-Estèphe
— Pauillac — St-Laurent — St-Julien —
— Médoc — Issac — Gaillac, etc., etc.

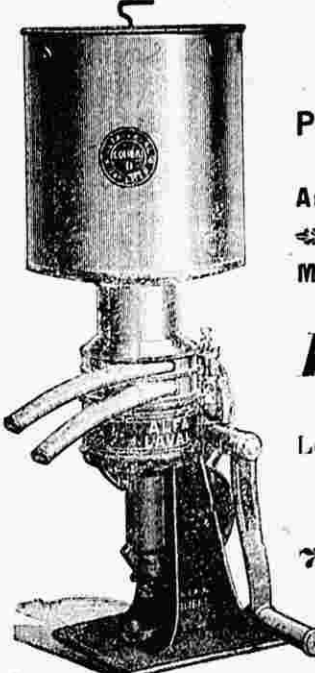
G R C SOCIÉTÉ DE VIGNERONS RÉUNIS pour la
vente directe des Vins de leurs propriétés.

Les commandes sont adressées à M^{rs} Grandchamp, Riocard et C^{ie} St-Estèphe, Médoc
Les renseignements sont demandés à M. Gourlaouen, à Carhaix, et à M. Caro, à
Châteauneuf-du-Faou.

Médoc Vieux 120 fr.	St-Estèphe 1906 150 fr.	Cru Bel Air St-Estèphe 1905
Haut Médoc Vieux 140 fr.	St-Julien 1906 200 fr.	200 francs
Vin Blanc Graves 120 fr.	Pauillac 1906 200 fr.	Cru des Gaudes St-Julien 1906
Graves Supérieurs 150 fr.	St-Estèphe 1905 200 fr.	350 francs
Graves Doux 200 fr.	St-Julien 1905 250 fr.	Segur de Cabanne cru classé 1 ^{er}
	Saint-Estèphe nouveau la barrique 228 litres : 400 francs	bourg sup. St-Estèphe 1906 400 l.

Ces prix s'entendent la barrique médocaine de 228 litres, rendue gare de Saint-
Estèphe. — Une barrique coulé par eau droits compris 12 fr. et par fer 17 fr. environ

G R C Saint-Estèphe en Médoc (Gironde)



LOUIS OLIVIER
Mécanicien

Place de la Tour d'Auvergne — CARHAIX

Armes, Cycles, Automobiles, Machines à Coudre
Machines Agricoles en tous genres
Machines à battre à manège et à moteur

Ecrémeuse "ALFA"

RECORD DU MONDE

Les écrémeuses Alfa-Laval sont les meilleures

Les chiffres suivant en sont la preuve

1.000.000 de nos machines sont vendues

70.000 écrémeuses de toutes marques

ont été échangées contre les écrémeuses Alfa Laval

auxquelles 850 premiers prix ont été décernés.

Concluez suivant l'opinion !

Evit digerri ho kalon
gouennit en holl hostalerion
Eur

C'houero - Bourdel
great gant quinquina ha gwin koz

Le Meilleur des Aperitifs à base de Vins Vieux
Amer Bordeaux Quinquina
— Albert KOPKE-DEMOY —
MONTMOREAU (Charente)
Agent régional, F. POULIQUEN, à Morlaix

Pour tous
vos
Imprimés
pour vos
Relines
Adressez-
vous
en toute
confiance
à
l'IMPRIMERIE
du
journal
"AR BOBL"

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui
les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les
symptômes sont bien connus. C'est d'abord une
sensation d'étouffement et de suffocation qui
s'empare du gorge, des hauts de la poitrine qui
montent au visage pour faire place à une sueur froide
sur tout le corps. Le ventre devient douloureux,
les règles se renouvellent irrégulières ou
trop abondantes et bientôt la femme la plus ro-
buste se trouve affaiblie et exposée aux plus dan-
gers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge
de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire
usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles ré-
guliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la
congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui
est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui
n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties
les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles :
Tumeurs, Cancres, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins,
des Nerfs, etc.
La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le
flacon 3 f. 50, le gros 4 f. 10, les 3 fl. cont. mand. p^o 10 f. 50,
adressé à Mag. DU MONTIER, ph^o 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

En vente chez M. BARON, pharmacien à CARHAIX
LE CHEVALIER, pharmacien à GOURIN

Apotikerez an D^{or} MOREUL
DOKTOR-APOTIKER LANDERNE

Ali d'al labourerien-douar

Evit dek mil lur loened e vez sovoleat, hep bloaz, e kanton
LANDERNE, hag oustpen kant mil lur e BREIZ, gant
gant louzeier an Doktor MOREUL.
Ar feched a chomo etouez hec'h anvealed, ma grit usaj
douz louzeier MOREUL, e gwerz e hep apotikerez.
Poultr evit ar foerel, ar paz, ar preved, da deuler ar
gweleout, da gas, d'ar par, da stanka an tronz ruz, ar goen, ar
e'hoen (Météorifuge Moreul) Bossou e diver-
ker kezeg (Liniment Breton).

En Mairie de Carhaix le